

REUNION DU MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept le 27 septembre à 10 heures 10 les membres du Conseil départemental de la Somme se sont réunis en leur hôtel dans la salle ordinaire des délibérations Max Lejeune, sous la présidence de M. Laurent SOMON, président du Conseil départemental.

ETAIENT PRESENTS : M. PASCAL BOHIN, MME CAROLE BIZET, M. PIERRE BOULANGER, M. CLAUDE CHAIDRON, MME DELPHINE DAMIS-FRICOURT, MME ZOHRA DARRAS, M. BERNARD DAVERGNE, M. HUBERT DE JENLIS, MME ISABELLE DE WAZIERS, M. PASCAL DELNEF, MME BLANDINE DENIS, M. MARC DEWAELE, MME MARYLINE DUCROCQ, MME DOLORES ESTEBAN, MME FRANCE FONGUEUSE, M. ALEX GAFFEZ, M. CLAUDE HERTAULT, MME CHRISTELLE HIVER, MME SABRINA HOLLEVILLE-MILHAT, M. OLIVIER JARDE, M. FRANCIS LEC, MME MARION LEPRESLE, MME BRIGITTE LHOMME, M. RENE LOGNON, MME FRANÇOISE MAILLE-BARBARE, MME NATHALIE MARCHAND, MME JOCELYNE MARTIN, MME SEVERINE MORDACQ, M. EMMANUEL NOIRET, M. JEAN-LOUIS PIOT, MME FRANÇOISE RAGUENEAU, M. JEAN-CLAUDE RENAUX, MME NATHALIE TEMMERMANN, M. PHILIPPE VARLET, MME PATRICIA WYBO

EXCUSES : M. FRANCK BEAUVARLET, MME CATHERINE BENEDINI, MME VIRGINIE CARON-DECROIX, M. PHILIPPE CASIER, M. STEPHANE DECAYEUX, M. STEPHANE HAUSSOULIER, M. DIDIER POTEL, MME CATHERINE QUIGNON, M. JEAN-JACQUES STOTER

- oooOooo -

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. BOULANGER pour Mme MAILLE-BARBARE, Mme QUIGNON pour Mme DAMIS-FRICOURT, M. STOTER pour Mme BENEDINI, Mme DARRAS pour M. LEC.

Mme WYBO souhaite qu'une modification soit apportée en page 11 dans la rédaction du procès-verbal du 26 septembre en remplaçant les termes « petites communes » par « zones urbaines ». M. le Président fait droit à cette demande.

Le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2017 est adopté à l'unanimité.

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. POTEL pour Mme RAGUENEAU, Mme FONGUEUSE pour M. de JENLIS, M. BOHIN pour Mme LHOMME, Mme CARON-DECROIX pour M. BEAUVARLET.

17.4.9. - VOIRIE DEPARTEMENTALE – Mme Brigitte LHOMME, Présidente, rapporteure, conclusions adoptées

En réponse à M. DAVERGNE, M. le Président précise que le déclassement de la voirie dans le domaine communal ne constitue pas une obligation mais une proposition dans le cadre d'un intérêt local.

M. RENAUX s'interroge sur la pertinence des règles fixées par le règlement qui ne prennent, selon lui, pas assez en compte les particularités territoriales.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Somme à Gauche », « Les Elues Ecologistes », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste », « Parti Communiste Français » et « Union des Droites Populaires » s'abstenant.

17.4.10. - VOIRIE DEPARTEMENTALE - Mme Brigitte LHOMME, Présidente, rapporteure

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. DECAYEUX pour Mme BIZET, M. CHAIDRON pour Mme ESTEBAN.

M. RENAUX dénonce un écart entre l'affichage des actions lors du Budget primitif et les actions réellement menées apparaissant dans le Budget supplémentaire. Il déplore un Budget supplémentaire réduisant les possibilités et compare ces ajustements à une réduction de crédits.

M. le Président réaffirme que les travaux menés sur la voirie départementale intègrent les ajustements liés à l'évolution des marchés et à la réalisation effective des travaux, sachant qu'aucun chantier important n'est de toute façon entrepris durant l'hiver.

M. CASIER affirme subir chaque année un dommage de pare-brise en raison des graviers et s'interroge sur la manière dont les travaux routiers sont menés.

M. le Président l'invite à prendre l'attache des services qui lui apporteront toute réponse technique utile.

M. JARDE se félicite de la concrétisation du barreau du CHU de Picardie, infrastructure améliorant ainsi l'accessibilité à ce site majeur.

M. RENAUX estime que la question de M. CASIER révèle la problématique de l'épaisseur trop importante du gravillonnage qui génère des accidents selon lui.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, le groupe « Les Elues Ecologistes » votant contre, les groupes « Somme à Gauche », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » et « Parti Communiste Français » s'abstenant sur les actions 1, 5 et 7.

17.4.11. - CANAL DE LA SOMME ET SOMME CANALISEE - Mme Brigitte LHOMME, Présidente, rapporteure, conclusions adoptées

17.4.12. - PORTS DEPARTEMENTAUX ET LITTORAL - M. Claude HERTAULT, rapporteur, conclusions adoptées

17.4.13. - VOIES FERREES - Mme Brigitte LHOMME, Présidente, rapporteure, conclusions adoptées

17.4.14. - SITES ET BATIMENTS DESTINES AUX INFRASTRUCTURES - M. Hubert de JENLIS, rapporteur, conclusions adoptées

17.4.15. – VŒU « POUR LE RESPECT DE L'ENGAGEMENT DE L'ETAT SUR LE PROJET DE BARREAU TGV PICARDIE-ROISSY » (déposé par les groupes « Centre et Indépendants » et « Somme Droite et Indépendante ») - **M. Hubert de JENLIS, rapporteur, conclusions adoptées**

M. RENAUX juge scandaleux le désengagement de l'Etat dans ce projet et dénonce avec force le manque de continuité républicaine. Il émet l'hypothèse d'une éventuelle action en justice afin de rappeler l'Etat à ses obligations rappelant que les collectivités territoriales ne devaient initialement pas participer financièrement à ce projet.

Mme MARCHAND souhaite quant à elle qu'une pétition soit lancée auprès des Samariens afin de recueillir leur soutien.

Après avoir rappelé que le passage du TGV à Amiens constitue un vieux combat, M. LEC appelle à une mobilisation de la population et à une action commune avec les autres collectivités de la région afin de défendre ce projet dans le contexte de la perte du statut de capitale régionale pour Amiens.

Pour Mme LEPRESLE, ce vœu est essentiel pour l'attractivité d'Amiens et présente un caractère écologique ; elle indique avoir voté ce vœu en conseil d'Amiens Métropole.

Mme BENEDINI exprime son accord avec ce vœu mais y ajouterait également l'électrification de la ligne Amiens – Rang du Fliers et la question de la revitalisation des centre-bourgs.

M. VARLET indique qu'il ne prendra pas part au vote ainsi que Mme MORDACQ en raison de l'affaiblissement de l'offre en gare TGV Haute Picardie.

M. le Président se réjouit de l'unanimité trouvée sur ce vœu mais souhaite également que les autres projets structurants, comme le Canal Seine Nord Europe et l'électrification de la ligne Amiens Boulogne, soient défendus de la même façon. Il réaffirme sa volonté de demander à l'Etat de respecter l'ensemble de ses engagements, en rappelant la venue de M. MACRON à Amiens la semaine prochaine.

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. BOHIN pour M. DEWAELE, Mme LHOMME pour Mme de WAZIERS.

Il est procédé à un vote, le vœu n°17.4.15 est adopté à l'unanimité, M. VARLET et Mme MORDACQ ne prenant pas part au vote.

17.5.29. - PATRIMOINE ET ARCHIVES – Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, rapporteure, conclusions adoptées

17.5.30. - SITES ET BATIMENTS A CARACTERE CULTUREL - M. Hubert de JENLIS, rapporteur, conclusions adoptées

17.5.31. - SOUTIEN AUX STRUCTURES CULTURELLES ET APPEL A PROJET - Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, rapporteure, conclusions adoptées

17.5.32. - FONCTIONNEMENT ET EQUIPEMENT DES COLLEGES - Mme Françoise MAILLE-BARBARE, Présidente, rapporteure

M. CASIER dénonce la baisse constante des crédits de fonctionnement des collèges dans un département d'éducation prioritaire. Il souhaite savoir comment la collectivité compte aider les collèges à établir un lien avec les lycées et l'enseignement supérieur dans le cadre de la mobilité et de l'ouverture des parcours pédagogiques. Puis il s'interroge sur le devenir des fonds de réserve des collèges, instruments d'autogestion permettant de faire face aux imprévus incompressibles et sur les conséquences de leur réduction de 65 à 60 jours. Enfin, M. CASIER s'interroge sur la vision de M. le Président quant à une modification de la carte scolaire.

En réponse à M. CASIER, Mme MAILLE-BARBARE rappelle que la réduction du fonds de réserve des établissements a été votée lors du Budget primitif et réaffirme que le Département ne peut se substituer à l'Etat sur les questions de pédagogie. Elle indique en outre que la réflexion sur la carte scolaire est toujours en cours.

M. VARLET invite M. CASIER à ne pas confondre les dépenses engagées en faveur de l'éducation et le taux de réussite scolaire dans la mesure où le Département de la Somme n'est pas le moins dépensier en ce domaine.

M. le Président rappelle sa volonté de mener une politique innovante en matière de collège et indique sa préférence pour la qualité plutôt que la quantité. Il dit prendre acte du discours sclérosant de l'opposition et refuse le déclinisme ambiant. Il réaffirme que la priorité reste de sauver le Département, afin de ne pas être en cessation de paiement à l'instar du Lot et Garonne.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, les groupes « Somme à Gauche », « Les Elues Ecologistes », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » et « Parti Communiste Français » votant contre.

17.5.33. - PLAN "COLLEGE NUMERIQUE" - Mme Françoise MAILLE-BARBARE, Présidente, rapporteure, conclusions adoptées

En réponse à Mme LEPRESLE, M. le Président lui précise que le Département s'est abstenu de répondre au premier appel à projet lancé par l'Education Nationale, celui-ci ne concernant que les élèves de 5^{ème} et ajoute que seule la première année était couverte par l'Etat, les années suivantes restant à la charge du Département seul. Il rappelle que les échanges sont nombreux avec les équipes pédagogiques afin de cerner les besoins matériels. Il indique, en outre, que l'ensemble des 50 collèges publics du Département de la Somme sera rééquipé d'ici à 2020.

17.5.34. - JEUNESSE ET ACTIONS EDUCATIVES TERRITORIALES - Mme Françoise MAILLE-BARBARE, Présidente, rapporteure, conclusions adoptées

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Somme à Gauche », « Les Elues Ecologistes », « Parti Communiste Français » et « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » s'abstenant.

17.5.35. - JEUNESSE ET ACTIONS EDUCATIVES TERRITORIALES - Mme Françoise MAILLE-BARBARE, Présidente, rapporteure

L'Assemblée prend acte du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des Comptes des Hauts de France relatif à la gestion de l'association départementale des pupilles de l'enseignement public de la Somme (ADPEP80).

17.5.36. - COLLEGES – BATIMENTS - M. Hubert de JENLIS, rapporteur

En réponse à M. CASIER, M. le Président lui indique que le décalage observé dans le PPI est lié à la capacité d'emprunt limitée de la collectivité et que tous les moyens sont mis en oeuvre pour suivre ce PPI au plus près.

Mme MAILLE-BARBARE précise que les programmations sont décalées d'un trimestre.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité, les groupes « Somme à Gauche » et « Les Elues Ecologistes » votant contre, les groupes « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » et « Parti Communiste Français » s'abstenant.

17.5.37. - COLLEGES - BATIMENTS - FONCTIONNEMENT ET EQUIPEMENT DES COLLEGES - M. Hubert de JENLIS, rapporteur, conclusions adoptées

17.5.38. - SOUTIEN AU SPORT POUR TOUS - Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, rapporteure

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, les groupes « Somme à Gauche », « Les Elues Ecologistes », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » et « Parti Communiste Français » votant contre l'action 7.

17.5.39. - SPORT SCOLAIRE, HANDISPORT ET SPORT ADAPTE - Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, rapporteure

Mme LEPRESLE indique que son groupe votera contre ce rapport en raison des baisses de crédits dans le domaine du sport scolaire.

Mme MARCHAND indique que son groupe votera contre ce rapport en raison de la baisse des crédits et déplore le manque de communication autour de la venue des athlètes d'handisport foot dans le département.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, les groupes « Somme à Gauche », « Les Elues Ecologistes », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » et « Parti Communiste Français » votant contre.

17.5.40. - SPORT DE PLEINE NATURE - Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, rapporteure

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, les groupes « Somme à Gauche », « Les Elues Ecologistes », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » votant contre, à l'exception de Mme MARCHAND s'abstenant.

17.6.16. - DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – Mme Carole BIZET, rapporteure, conclusions adoptées

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Somme à Gauche », « Les Elues Ecologistes » et « Union des Droites Populaires » s'abstenant.

17.6.17. - DEVELOPPEMENT AGRICOLE - Mme Carole BIZET, rapporteure, conclusions adoptées

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Somme à Gauche », « Les Elues Ecologistes » et « Union des Droites Populaires » s'abstenant.

17.6.18. - DEVELOPPEMENT AGRICOLE - Mme Margaux DELETRE, rapporteure, conclusions adoptées

En réponse à Mme LEPRESLE, M. le Président lui indique que le Département soutient l'agriculture biologique depuis de nombreuses années déjà et lui précise qu'au-delà de l'absence de calendrier ou de fiches action dans ce plan de convention, les financements de l'Etat ne sont pas arrêtés. Il rappelle à ce propos le coup d'arrêt récent du subventionnement de l'Etat pour le maintien en agriculture biologique avec, pour conséquence, l'arrêt du déclenchement des subventions européennes.

Mme LEPRESLE évoque le dépôt d'un vœu commun pour exiger un engagement clair de l'Etat sur ce sujet.

17.6.19. - DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE – M. Franck BEAUVARLET, rapporteur, conclusions adoptées

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Somme à Gauche », « Les Elues Ecologistes » et « Union des Droites Populaires » s'abstenant.

17.6.20. - PRESENTATION DU RAPPORT FINANCIER DE L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET DE RESERVATION TOURISTIQUES « SOMME TOURISME » ANNEE 2016 - M. Franck BEAUVARLET, rapporteur

L'Assemblée prend acte de la présentation du rapport financier et du rapport d'activités de l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques « Somme Tourisme » relatifs à l'année 2016.

17.6.21. - ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES - M. Franck BEAUVARLET, rapporteur, conclusions adoptées

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Somme à Gauche », « Les Elues Ecologistes » et « Union des Droites Populaires » s'abstenant.

17.6.22. - LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES : BUDGET ANNEXE - Mme Carole BIZET, rapporteure, conclusions adoptées

M. le Président indique que la 1^{ère} commission doit se réunir afin d'examiner le vœu relatif au Canal Seine Nord Europe puis invite ses collègues au déjeuner prévu 35 rue Lamarck. Il précise que la séance reprendra à 14h30.

M. le Président suspend la séance.

(La séance suspendue à 12h00 est reprise à 14h36).

17.6.23. - VŒU « POUR L'EMPLOI ET POUR NOS TERRITOIRES : NE TOUCHEZ PAS AU CANAL SEINE NORD EUROPE ! » (déposé par M. LEC, MMES MARCHAND, ESTEBAN, BENEDINI, M. CHAIDRON, MMES DAMIS-FRICOURT, DARRAS, MM. DAVERGNE, DELNEF, LOGNON, PIOT, MME QUIGNON, M. STOTER, MME TEMMERMANN et les groupes « Somme à Gauche », « Parti Communiste Français » et « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste ») - **Mme Margaux DELETRE, rapporteure**

Mme DENIS déplore un décalage entre la réalité et les choix politiques affirmant que le transport fluvial ne draine qu'une infime partie du transport de marchandises. Elle dénonce un « acharnement » pour la réalisation de ce canal quand de nombreux projets d'avenir pourraient être financés en lieu et place.

En réponse à Mme DENIS, M. le Président rappelle que le transport fluvial connaît actuellement un développement mondial soutenu avec le doublement du canal de Panama mais également de Suez. Il indique, en outre, que le canal s'inscrit dans une indispensable diversification des solutions de transport avec, entre autres, le développement du feroutage ou la conduite autonome des camions électriques.

M. LEC souhaite que le vœu conserve le slogan « ne touchez pas au canal Seine Nord Europe ! » et rappelle qu'il sera remis en mains propres au Président de la République lors de sa visite à Amiens prévue la semaine prochaine.

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. HAUSSOULIER pour Mme HOLLEVILLE-MILHAT, Mme QUIGNON pour M. DELNEF, M. STOTER pour M. LEC, M. CASIER pour M. PIOT.

Mme WYBO se dit sceptique quant aux retombées économiques du projet sur le Département et cite à ce propos l'exemple du Tunnel sous la Manche qui n'a, selon elle, pas eu l'impact annoncé sur Calais et sa région à l'époque. Elle indique que son groupe s'abstiendra sur ce vœu.

M. RENAUX exprime des réserves sur ce projet et plus particulièrement sur le nombre d'emplois qui seront effectivement créés puis maintenus. Il s'inquiète en outre de l'impact du canal sur l'environnement avec l'assèchement de zones humides et rappelle que le couloir de fret ferroviaire est actuellement sous-utilisé. Il indique qu'il s'abstiendra à titre personnel mais qu'une liberté de vote est laissée aux membres du groupe.

En réponse aux différents orateurs, M. le Président rappelle que des clauses sociales seront intégrées dans les marchés et d'une vigilance pour limiter le recours à la main d'œuvre détachée. Il indique, en outre, que de nombreux entrepreneurs sur la région de Péronne attendent de se développer et que la concurrence génère elle aussi de la création d'emplois. Concernant les zones humides,

M. le Président précise que des mesures compensatoires sont prévues et que la valorisation touristique des étangs de Cléry-sur-Somme à l'image du Marquenterre constituera un atout important. Il souligne enfin que le développement des infrastructures est une nécessité d'avenir pour les territoires, l'Europe ayant elle-même qualifié le projet de « structurant ».

Il est procédé à un vote, le vœu n°17.6.23 est adopté à la majorité, le groupe « Les Elus Ecologistes » votant contre, le groupe « Union des Droites Populaires », MM. Jean-Claude RENAUX et Jean-Louis PIOT s'abstenant.

17.1.39. - VŒU « CONTRIBUTION DU DEPARTEMENT DE LA SOMME AUX TRAVAUX DE LA CONFERENCE NATIONALE DES TERRITOIRES » (déposé par les groupes « Somme, Droite et Indépendante » et « Centre et Indépendants ») - **M. Hubert de JENLIS, Président, rapporteur**

M. le Président informe l'Assemblée que l'examen d'un vœu est ajouté à l'ordre du jour précisant que l'amendement déposé par le groupe « Somme à Gauche » peut être transformé en vœu comme convenu en 1^{ère} commission.

Mme WYBO dit partager, après une lecture attentive du vœu, l'analyse de manière globale mais déplore l'absurdité de la carte intercommunale qui, selon elle, menace l'existence même du Département et y oppose une vision basée sur un tandem communes/Département.

Il est procédé à un vote, le vœu n° 17.1.39 est adopté à la majorité, le groupe « Les Elus Ecologistes » votant contre, les groupes « Somme à Gauche », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste », « Parti Communiste Français » et « Union des Droites Populaires » s'abstenant.

17.1.40. - VŒU « CONTRIBUTION DU DEPARTEMENT DE LA SOMME AUX TRAVAUX DE LA CONFERENCE NATIONALE DES TERRITOIRES » (déposé par le groupe « Somme à Gauche ») - **M. Francis LEC, rapporteur, conclusions adoptées**

M. LEC défend le vœu.

M. RENAUX rappelle que la baisse des dotations n'est pas un phénomène nouveau et que le précédent Gouvernement a imposé une asphyxie progressive aux collectivités. Il estime que le choix des termes employés dans ce vœu revient à minimiser l'impact de la NOTRe et l'austérité que son groupe dénonce et indique qu'il s'abstiendra en conséquence.

M. le Président suspend la séance.

(La séance suspendue à 15h14 est reprise à 15h23).

Il est procédé à un vote, le vœu n°17.1.40 est adopté à l'unanimité, les groupes « Somme Droite et Indépendante », « Centre et Indépendants », « Les Elus Ecologistes », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste », « Parti Communiste Français » et « Union des Droites Populaires » s'abstenant.

M. le Président effectue un point d'information concernant les vœux adoptés par l'Assemblée lors des réunions précédentes.

M. le Président indique qu'une réponse du Premier Ministre a été reçue le 16 août dernier sur la question du reste à charge du RSA indiquant que le dossier sera revu lors de la Conférence nationale

des territoires. Il précise qu'aucune enveloppe d'urgence ne sera créée et qu'il n'est pas prévu de reconduction de l'enveloppe exceptionnelle dans le projet de loi de finances 2018.

Concernant le vœu évoquant la situation des mineurs non accompagnés, M. le Président indique qu'aucune réponse ne lui est parvenue mais indique que la question sera débattue entre l'ADF, M. le Ministre de l'Intérieur et Mme la Ministre de la Justice.

Sur la question de l'éolien offshore, M. le Président informe ses collègues qu'aucune réponse n'a été apportée par M. le Premier ministre mais il évoque la suspension de la consultation par le Ministère de la Transition Ecologique malgré le soutien du Département du Pas-de-Calais à ce projet.

Mme de WAZIERS effectue un point d'information sur le bilan chiffré des cas de fraudes au RSA détectés par la CAF et transmis au Département au titre du versement du RSA. Ainsi on comptait 56 suspicions, 34 retenues et 4 plaintes en 2015, 104 suspicions, 63 retenues et 8 plaintes en 2016, 39 suspicions, 30 retenues et 0 plaintes en 2017.

Mme de WAZIERS fait ensuite état des suspicions des droits RSA des bénéficiaires ne respectant pas leur contrat d'engagement réciproque : ainsi en 2015, 2016, 2017 ont été respectivement prononcées 499, 668 et 754 suspicions.

M. le Président rappelle que ces chiffres reflètent un contrôle et non une chasse aux fraudeurs.

Mme DAMIS-FRICOURT précise son propos tenu la veille dont l'objet était d'obtenir une information chiffrée et estime que les cas de fraude sont rares.

En réponse à Mme DAMIS-FRICOURT, M. le Président souligne que les chiffres prouvent qu'effectivement les cas de fraudes sont rares et qu'ils démontrent également le suivi efficace effectué par les services pour s'assurer de l'accès au droit pour tous.

Citant l'exemple de la journée d'accès au droit récemment organisée à Airaines en partenariat avec la CAF et la MSA, M. DEWAELE ajoute que les élus ont également un rôle d'animateur sur les territoires et que les dispositifs ne sont pleinement efficaces que si les élus se font porteurs d'informations auprès des citoyens.

M. le Président rappelle, après avoir reçu M. le Directeur de la Banque de France, qu'il existe un site Internet permettant d'y trouver les aides disponibles ainsi que de nombreux outils de gestion de la vie quotidienne et du budget.

Avant de suspendre la séance afin de permettre à la 1^{ère} commission de se réunir, M. le Président informe ses collègues qu'ils sont invités au concert que tiendra le quatuor Joachim au 35 rue Lamarck le 9 octobre prochain à 18h30.

M. le Président suspend la séance.

(La séance suspendue à 15h35 est reprise à 15h57).

ETAIENT PRESENTS : MME CAROLE BIZET, M. PASCAL BOHIN, M. PIERRE BOULANGER, M. CLAUDE CHAIDRON, MME DELPHINE DAMIS-FRICOURT, MME ZOHRA DARRAS, M. BERNARD DAVERGNE, M. HUBERT DE JENLIS, MME ISABELLE DE WAZIERS, MME BLANDINE DENIS, M. PASCAL DELNEF, M. MARC DEWAELE, MME MARYLINE DUCROCQ, MME DOLORES ESTEBAN, MME FRANCE FONGUEUSE, M. ALEX GAFFEZ, M. CLAUDE HERTAULT, MME CHRISTELLE HIVER, MME SABRINA HOLLEVILLE-MILHAT, M. OLIVIER JARDE, M. FRANCIS LEC, MME MARION LEPRESLE, MME BRIGITTE LHOMME, M. RENE LOGNON, MME FRANÇOISE MAILLE-BARBARE, MME SEVERINE MORDACQ, M. EMMANUEL NOIRET, MME NATHALIE MARCHAND, MME JOCELYNE MARTIN, M. JEAN-LOUIS PIOT, MME FRANÇOISE RAGUENEAU, M. JEAN-CLAUDE RENAUX, MME NATHALIE TEMMERMANN, M. PHILIPPE VARLET, MME PATRICIA WYBO

EXCUSES : M. FRANCK BEAUVARLET, MME CATHERINE BENEDINI, MME VIRGINIE CARON-DECROIX, M. PHILIPPE CASIER, M. STEPHANE DECAYEUX, M. STEPHANE HAUSSOULIER, M. DIDIER POTEL, MME CATHERINE QUIGNON, M. JEAN-JACQUES STOTER,

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : Mme QUIGNON pour M. DELNEF, M. STOTER pour M. LEC, M. CASIER pour M. PIOT, Mme CARON-DECROIX pour Mme HIVER, M. BEAUVARLET pour M. de JENLIS, M. DECAYEUX pour Mme BIZET, M. POTEL pour Mme RAGUENEAU, M. HAUSSOULIER pour Mme HOLLEVILLE-MILHAT.

17.1.24. - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017 – Mme Christelle HIVER, rapporteure

Mme HIVER rappelle en préambule la définition d'un Budget supplémentaire à ses collègues de l'opposition soulignant qu'il s'agit d'un acte budgétaire qui n'a pas vocation à annoncer de nouvelles orientations ni à modifier substantiellement la trajectoire du Budget primitif mais qu'il permet de réaliser des ajustements budgétaires. Elle indique en outre que ces ajustements se font au regard des réalisations et des imprévus citant l'inscription de 1,4M€ pour les travaux à réaliser dans la demi-pension du collège de Montdidier suite au sinistre intervenu en août dernier.

Mme HIVER estime que la philosophie du Budget supplémentaire est d'ajuster les crédits budgétaires au rythme d'exécution des engagements pris ou à prendre par le Département citant l'actualisation du Plan Pluriannuel des Investissements, et de répondre au financement de dépenses nouvelles de fonctionnement par la réduction équivalente de dépenses qui ne pourront être réalisées dans un principe de compensation. Elle pointe l'impact des décisions unilatérales de l'État dont la revalorisation du RSA et le transfert de l'ex-ATA.

Elle souligne ensuite la réduction des dépenses d'investissement de 848 000 € et qui concerne les crédits de paiement prévus pour les travaux de réhabilitation de l'ex-IUFM de 1,3M€, le démarrage des travaux étant retardé en 2018, suite au report de la livraison de la Citadelle et ses conséquences sur la libération des locaux.

Reprenant les propos de M. le Président en ouverture de session, Mme HIVER insiste sur la nécessité de ne pas confondre capacité à engager et capacité à payer.

Mme HIVER rappelle que les ajustements techniques ne doivent pas occulter les efforts proposés à travers les délibérations présentées en matière d'investissement citant les actions en faveur du personnel départemental avec 530 000 € proposés pour les travaux à réaliser dans les MDSI et les CDER.

Elle cite également les actions en faveur des collégiens et du personnel enseignant avec 335 000 € en faveur des équipements numériques des collèges et 910 000 € supplémentaires pour la mise en place de la nouvelle cuisine centrale au collège César Franck. Elle souligne également les efforts réalisés pour les travaux complémentaires de sécurisation et de maintenance des collèges et un complément de renouvellement des équipements de chauffage.

Concernant les territoires ruraux, Mme HIVER souligne la majoration de 500 000 € des crédits prévus au titre de la voirie départementale, afin de réaliser un programme complémentaire de travaux de renforcement des chaussées ainsi que l'inscription d'1M€ en crédits de paiement en direction du Service d'Incendie et de Secours.

Mme HIVER indique qu'il est proposé de majorer les dépenses de 10 476 645 € en section de fonctionnement et de procéder à des redéploiements de crédits. Elle ajoute en outre que ce Budget supplémentaire est marqué par l'inscription d'une dépense de 8,5M€ au titre du RSA et d'une dépense de 1,6M€ au titre de l'APA, ces dépenses nouvelles étant financées par une réduction du chapitre des dépenses imprévues.

En réponse aux affirmations de M. LEC concernant l'inscription d'un fonds de soutien exceptionnel de 3,5M€ afin de boucler le budget RSA, Mme HIVER rappelle que le cumul du reste à charge sur les trois allocations individuelles de solidarité s'élevait à 582M€ au 31 décembre 2016 correspondant au niveau de la dette de l'État au titre du financement de des allocations « nationales » de solidarité. Elle estime en outre que l'affirmation selon laquelle l'ensemble des dépenses sociales augmentent pour les départements sauf pour la Somme n'est pas fondée citant l'étude annuelle sur l'évolution des dépenses sociales menée par l'Observatoire National de l'Action Sociale et publiée en mai dernier et dont les éléments sont en contradiction avec les propos de M.LEC.

En réponse aux propos de M. LEC concernant la baisse des dépenses d'investissement se faisant au détriment du développement économique du Département, Mme HIVER rappelle que le niveau des dépenses d'investissement a été globalement maintenu et ce, malgré une baisse des dotations, sans augmentation de la fiscalité.

Répondant aux critiques de Mme LEPRESLE, Mme HIVER réaffirme que les ajustements proposés ne répondent pas à une gestion comptable et qu'ils sont en adéquation avec le rythme d'avancée des opérations financées. Elle déplore les demandes de dépenses supplémentaires récurrentes formulées sans proposition d'alternative à leur financement.

Revenant sur les propos de Mmes MARCHAND et ESTEBAN qualifiant la politique menée par la majorité d'« austérité départementale », elle réaffirme la volonté des élus de la majorité de maintenir des finances saines et ainsi une capacité d'intervention au bénéfice de l'ensemble des habitants de la Somme.

Mme HIVER reprend ensuite le terme « indigeste » employé par M. LEC pour qualifier le Budget supplémentaire, et rebondit sur cette image pour réaffirmer que ce Budget répond à des critères d'équilibre, de modération et de quête d'une meilleure santé citant à ce propos le programme d'actions et de redressement réalisé après le diagnostic établi lors de l'audit financier fin 2015. Elle rappelle en outre que la majorité a maintenu le cap affiché au travers du document « Refondation » et ce, sans décalage ni tromperie.

Elle estime que les plans pluriannuels d'investissements et les appels à projet font partie des outils qui permettent d'affecter des ressources sur la base de besoins exprimés, quantifiés et échelonnés, et que la ligne de conduite répond aux besoins des habitants, des compétences obligatoires et des dépenses incompressibles du Département.

Mme HIVER déplore l'attitude de l'opposition qui souhaite, selon elle, faire toujours plus quand dans le même temps les ressources diminuent incontestablement et qu'il est nécessaire de rationaliser et d'optimiser. Elle rappelle que le Budget supplémentaire a été réalisé dans la perspective du Budget 2018, dans un contexte d'incertitudes quant au projet de Loi de finances 2018 et avec la mise en réserve d'une partie du résultat d'exécution 2016 repris au Budget supplémentaire, à hauteur de 15,7M€.

En conclusion, Mme HIVER invite ses collègues à approuver le Budget supplémentaire dont le montant s'élève à 1 452 336,68 € en dépenses et en recettes, dont 2 300 336,68 € pour la section de fonctionnement et - 848 000 € pour la section d'investissement.

Après avoir salué la présentation faite par Mme HIVER, M. LEC estime que le Budget supplémentaire proposé est en déséquilibre. Il dénonce la volonté de la majorité de vouloir minimiser les dépenses consacrées aux AIS et qualifie cette gestion d'imprévoyante. Il déplore les baisses de crédits affectant les domaines de la jeunesse, de la culture et de l'éducation et juge que la politique menée depuis 2015 constitue une attaque frontale contre le bouclier social mis en place sous la précédente mandature. M. LEC demande à M. le Président d'exiger de l'Etat le versement d'une aide exceptionnelle en 2018. Il rappelle qu'une belle unanimité a été possible sur les vœux concernant le canal Seine Nord Europe et le barreau Picardie-Roissy et souhaite que M. le Président veille à ce que la signature de l'Etat soit respectable et respectée sur ces deux projets.

Mme LEPRESLE indique qu'en raison des baisses drastiques opérées dans ce Budget supplémentaire et en l'absence de changement d'orientation, le groupe « Les Elus Ecologistes » votera contre.

Mme WYBO estime que les ajustements proposés par le Budget supplémentaire se justifient par la nécessité de maintenir un service public de qualité dans un contexte économique difficile. Elle souligne que la défense des territoires ruraux est une nécessité et qualifie les maires et les élus locaux de « héros du quotidien ». Elle indique que son groupe s'abstiendra en raison du manque de données chiffrées sur certaines actions.

En réponse aux différents orateurs, M. le Président rappelle que ce Budget supplémentaire a été conçu dans un contexte budgétaire fortement contraint et qu'il est le reflet de l'absence de décisions politiques de l'Etat, citant le refus de M. VALLS de renationaliser le RSA. Il réaffirme la politique volontariste du Département dans le domaine social et insiste sur la détermination que partage la majorité de défendre les habitants de la Somme et de sauvegarder le Département.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, les groupes « Somme à Gauche », « Les Elues Ecologistes », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » et « Parti Communiste Français » votant contre, le groupe « Union des Droites Populaires » s'abstenant.

Avant de lever la séance, M. le Président rappelle à ses collègues que la prochaine réunion de la commission permanente se tiendra le lundi 2 octobre à partir de 10h30 et qu'il compte également sur leur présence lors de la cérémonie de départ en retraite d'agents prévue à 15h00.

M. le Président lève la séance.

(La séance est levée à 16h30).

LE PRESIDENT,

M. Laurent SOMON.

A blue ink signature, appearing to be 'LS', written over a horizontal line.

LA SECRETAIRE,

Mme Margaux DELETRE

A blue ink signature, appearing to be 'MD', written over a horizontal line.